



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 50310

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'arrete du 23 octobre 1964 qui definit les professions de conseiller en relations publiques et d'attache de presse. Ces professionnels souhaitent une revision de la definition de leur profession et des conditions d'exercice. En effet, depuis 1964 ces professions se sont developpees et les termes du decret de 1964 ne correspondent plus ou peu aux nouveaux metiers de relations publiques et de relations de presse. Aussi, les associations professionnelles concernees ont elabore un texte dont le contenu correspond mieux aux imperatifs et regles deontologiques d'aujourd'hui. Il lui demande si ces services peuvent se pencher sur ce dossier et s'il envisage une modification de la reglementation des professionnels en cause pour tenir compte de l'evolution des metiers de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50310

Rubrique : Communication

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1735